

de Danemark sans l'assentiment des grandes puissances de l'Europe.

Comment se fait-il alors que la Prusse et l'Autriche occupent, à l'heure qu'il est, la plus grande partie des provinces mises par le traité de 1852 sous la protection des grandes puissances parmi lesquelles figure, au moins de nom, la belliqueuse Angleterre ?

C'est parce que, comme nous le disions dernièrement, les menaces de l'Angleterre pèsent moins que rien dans la balance politique de l'Europe. En veut-on la preuve ? Voyons le cas que l'on a fait des comminatoires du cabinet britannique dans cette question si compliquée des Duchés. La Diète menace le Danemark d'une invasion; lord Russell ordonne à la Diète de se tenir tranquille sous peine d'encourir le courroux de l'Angleterre. Aussitôt la Diète s'empresse de faire marcher ses troupes jusqu'à l'Eider et occupe le Holstein. Se tournant alors vers la Prusse et l'Autriche, John Russell les menace de faire tonner ses canons si elles n'empêchent la Diète d'exécuter ses desseins. On se hâte de lui répondre qu'on va lui obéir, et incontinent voit-il Prussiens et Autrichiens qui passent l'Eider et la Schlei, canonnent les Danois et les repoussent jusqu'à dans les murs de Duppel. Ici le chef du Foreign-Office finit par supplier les puissances allemandes d'accepter au moins un armistice. L'Autriche consentirait peut-être, mais la Prusse déclare qu'il lui faut Duppel et l'île d'Alsen pour sauvegarder son honneur militaire.

Et John Russell courbe la tête !... On a dit que lorsque la France mit en avant la proposition du Congrès, lord Russell, après avoir fait la réponse insolente que l'on connaît, se frottait les mains en signe de joie.

Nous voudrions bien savoir si la joie de Sa Seigneurie est toujours aussi grande. Voyons si la lumière qui commence à se faire éclairera les hommes d'Etat britanniques.

Pour extrait : J. RENOUX.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Cour d'assises de Douai.

Audience du Jeudi 18 février.

Présidence de M. le conseiller BOTTIN. — Ministère public, M. MENGIN DE BIONVAL, substitut.

AFFAIRE LÉPICIER.

Abus de confiance et vols qualifiés, faux en écriture de commerce, recels des valeurs détournées.

Nos lecteurs se rappellent l'émotion que causa dans notre ville, au mois de juillet dernier, la fuite de Lépicié, comptable de MM. Mathon et Masson. On répandit à ce sujet les bruits les plus absurdes; aujourd'hui, les faits paraissent sous leur véritable jour.

Le principal accusé est Louis-Alphonse Lépicié, né à Amiens, âgé de 35 ans. Depuis près de 7 ans employé comme comptable de la maison Mathon et Masson. Le second accusé est le frère du précédent, il se nomme Edouard-Jules et est âgé de 28 ans.

Le 10 juillet 1863, Lépicié ne parut pas à son bureau à l'heure accoutumée. On se rendit chez lui et on trouva sa maison abandonnée; les meubles avaient été enlevés et vendus. On apprit par le voisinage que la femme de Lépicié était partie le matin vers six heures et que celui-ci

l'avait suivie quelques heures plus tard. On ignorait la cause de ce départ.

L'examen des livres de commerce qu'il tenait et des renseignements pris à la hâte révélèrent que Lépicié s'était emparé de valeurs considérables dont on évalua l'importance d'après un rapide aperçu, à 80,000 fr., somme bien en dessous de la réalité.

On constata qu'il avait dû emporter : 1° 3228 fr. en espèces plus une trentaine de francs en timbres-poste; 2° des coupons d'étoffe et le timbre de la société; le surplus se composait de lettres de change, billets à ordre, reçus, etc., et constituait la partie la plus importante du détournement. Parmi ces effets, les uns portaient la signature de l'endosseur, il suffisait à Lépicié, pour tirer parti des autres, de signer lui-même par un endossement régulier.

On apprit bientôt que depuis la fin de juin jusqu'au 7 juillet, Alphonse Lépicié avait envoyé à son frère, habitant Amiens, quatre paquets chargés. Une descente fut faite chez ce dernier et amena la découverte des coupons d'étoffes enlevés de la fabrique de MM. Mathon et Masson, et de 1300 fr. en billets de banque. Edouard Lépicié fut mis en arrestation, mais il affirmait qu'il était innocent des vols commis par son frère, que celui-ci lui avait donné les coupons, et que quant aux billets de banque il les lui avait envoyés dans des lettres chargées. Quoique ces affirmations fussent tout-à-fait invraisemblables, sa culpabilité n'ayant pas été suffisamment établie, Edouard Lépicié fut mis en liberté.

Pendant que l'on poursuivait l'instruction contre Edouard Lépicié, on découvrait que dès le mois de juin, Alphonse avait mis en circulation des valeurs qui appartenaient à ses patrons. A différentes reprises sa femme avait fait escompter des effets de commerce au Comptoir de Lille. La première fois, elle avait 46 effets contre lesquels elle toucha 15,000 francs. Le premier juillet sur 53 effets: on lui paya 25,000 francs; et enfin le 6 juillet sur un bordereau de 51 effets on lui compta 23,000 francs.

Le 13 juillet, Alphonse Lépicié fut arrêté à Renaix (Belgique) par les soins de la police belge.

Il était encore nanti d'une somme de mille quatre francs en espèces monnayées; et, entre l'étoffe et la doublure de son gilet, il avait cousu soixante-neuf billets de banque d'une valeur de soixante mille cinq cents francs; six effets de commerce soustraits dans les bureaux de MM. Mathon et Masson, et revêtus à l'exception d'un seul, de la fausse signature sociale de ces négociants, et enfin quatre récépissés, dits chèques, fabriqués par lui et portant la même fausse signature. Une seconde visite, opérée dans les bagages de Lépicié au moment de son entrée dans la maison d'arrêt de Lille eut un résultat encore plus important. Indépendamment d'une autre somme en numéraire de 200 cent quatre francs, on saisit dans son sac de voyage : Trente-six effets de commerce dont Mathon et Masson étaient les porteurs et qui avaient été enlevés de leur portefeuille. Trente-et-un de ces effets représentant une valeur de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf francs n'avaient pas été altérés; les cinq autres étaient revêtus de faux endossements ou d'endossements dont l'écriture avait été surchargée;

Vingt-quatre récépissés, dits chèques, écrits pour la plupart sur du papier à la marque de la maison Mathon et Masson par Lépicié qui les avait souscrits de la raison sociale Mathon et Masson; Quatre-vingt-un mandats également revêtus au recto et au verso, de la fausse signature sociale de ces négociants censés tirés par des individus qui étaient réellement leurs débiteurs et qui avaient même autorisé l'emploi de ce mode de paiement à leur égard.

Afin de donner à ces dernières traites l'apparence de la réalité et d'en faciliter l'encaissement, Lépicié a eu le soin de rappeler dans la teneur du billet cette au-

torisation et la date de la lettre d'avis. Il avait, en outre, opposé sur toutes ces valeurs la marque de la maison de commerce Mathon et Masson. En ce qui concerne les chèques, il avait aussi pris le soin de préparer à l'avance des lettres missives conçues avec habileté et destinées à faire favorablement accueillir ces récépissés par les négociants appelés à les solder. La plupart de ces lettres avaient été signées par lui-même comme mandataire de ses patrons; trois lettres missives relatives à des envois de bons, portaient les fausses signatures d'Auguste et de Joseph Bouveret. Tous ces billets faux qui représentaient une valeur totale de trois cent cinquante mille cinq cent trente francs n'avaient point encore été mis en circulation; mais la signature de Lépicié, apposée sur toutes ces pièces à l'effet d'endossement démontrait que sa pensée était d'en faire promptement usage.

Après l'arrestation d'Alphonse Lépicié, la justice continua ses investigations pour rechercher ce qu'étaient devenues les valeurs considérables qu'il avait soustraites. On finit par découvrir qu'il avait touché, dans une maison de banque de Paris, contre 15 reçus de chèques portant tous la fausse signature Mathon et Masson, une somme d'environ 21,000 fr. et qu'il avait acheté des actions à la bourse pour le produit de ce dernier escompte.

Aussitôt qu'elle eut connaissance de ces faits, la maison Mathon et Masson fit faire partout, où besoin était, opposition au paiement des dividendes et intérêts de ces titres. Bientôt elle fut avisée que le 13 octobre un changeur de Londres avait fait présenter à Paris les coupons qui avaient été retenus. M. Mathon se rendit en Angleterre, se mit en communication avec le changeur de Londres et acquit bientôt la certitude que l'individu pour lequel on avait opéré était bien Edouard Lépicié qui s'était rendu à Londres après sa mise en liberté. On le chercha et les valeurs dont il fut trouvé porteur furent déposées en chancellerie.

Se trouvant sans ressources par suite de la saisie des valeurs dont il s'était rendu le receleur, Ed. Lépicié résolut de rentrer en France.

Le 13 novembre il se livrait à la justice et dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir il avoua que les quatre lettres chargées qui lui avaient été envoyées par son frère en juin et juillet, contenaient les titres provenant des achats faits à la Bourse de Paris et une somme de cinquante-huit mille francs. Le tout, enterré par lui dans les fossés de la citadelle d'Amiens, avait été retiré de cet endroit par ses soins après sa mise en liberté.

Trente-trois autres ont été entendus. Malgré le talent déployé par M. Anatole de Beaulieu, son avocat, Alphonse Lépicié a été condamné à huit années de travaux forcés et son frère Edouard à six ans d'emprisonnement.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je vous vois accueillir toutes les idées qui peuvent contribuer à la prospérité de Roubaix; je viens vous prier de vouloir bien ajouter les miennes, à celles déjà émises sur les différents projets d'agrandissement de notre ville.

Roubaix, on l'a déjà dit, est une ville exceptionnelle, le caractère tout particulier qui la distingue, c'est une initiative commerciale, une énergie qui l'a faite ce qu'elle est, et cela avec une rapidité incroyables, et malgré les événements qui eussent dû, sinon l'abattre, du moins arrêter son développement.

Ainsi en 1830 la crise semblait devoir compromettre presque son existence; loin de se décourager, Roubaix lutta courageusement, se releva, et posa la base de sa prospérité; en 1848 même crise, même lutte et même succès.

Roubaix grandit vite, si vite qu'il dépasse toutes les prévisions; il faut donc

agir en conséquence. La décision du Conseil municipal, qui a voté l'agrandissement de la Place, décision digne de notre Administration intelligente, est une tendance évidente vers le progrès, vers l'avenir. Or, pour fonder l'avenir, il faut profiter du passé, c'est-à-dire éviter les fautes, les précédents fâcheux. Je ne fais ici aucune critique, j'émetis une simple idée.

Je le répète, Roubaix grandit vite, c'est qu'on ne passe cette comparaison vulgaire un enfant dont les vêtements deviennent rapidement trop petits. Or, dans tout ce qu'on a fait jusqu'ici, il est à remarquer, que ce qui était plus que suffisant pour le présent, devenait, dans un temps beaucoup plus rapproché qu'on aurait pu le prévoir, d'une insuffisance complète.

Citons quelques exemples : l'Hôpital Napoléon n'est pas encore terminé, on s'aperçoit déjà qu'il est trop restreint; que les logements ne seront pas en rapport avec la population qui augmente chaque jour, et l'on a voté, je crois, des fonds pour l'agrandissement.

Le même inconvénient s'est présenté pour l'abbatier. L'église Ste-Elisabeth se trouve dans le même cas. Elle est eut plus belle et plus convenable (quant au quartier qui s'élargit et s'étendra davantage), si l'on avait ajouté une dizaine de mètres tant en longueur qu'en largeur, la dépense n'eût pas été beaucoup plus considérable, c'était quelques mètres de maçonnerie en plus, le terrain ne coûtait rien à la ville. Quant à l'ornementation intérieure, les frais sont absolument les mêmes, lorsque la différence ne dépasse pas certaines proportions.

Si l'on calcule sur les progrès de la population depuis 10 ans, Roubaix est destinée à atteindre dans dix autres années, un chiffre de 80,000 âmes, peut-être plus.

L'agrandissement de la Place est un pas vers un agrandissement général. Ce projet va évidemment amener l'établissement de plusieurs monuments publics : hôtel-de-ville, théâtre, et qui sait ? plus tard : tribunal de commerce, etc.

Ne serait-il pas sage de réserver l'emplacement de ces monuments qui deviendront nécessaires à un moment donné ? On éviterait ainsi une dépense toujours très lourde : l'expropriation, ou mieux, une seconde expropriation.

Les projets de monuments, admis en principe, ou aurait plus de temps pour en mûrir la réalisation et s'occuper d'un Concours.

Ce Concours sera d'autant plus utile qu'un monument public doit être construit au moins autant pour les générations futures que pour le temps présent. C'est une œuvre sérieuse qu'on ne peut transformer dans l'avenir sans occasionner des frais énormes. Il faut donc, que sous tous les rapports, la transformation soit en rapport avec l'importance et la réputation de notre ville.

Dans ces quelques idées, jetées à la hâte, on ne verra, je l'espère, que l'intention de soumettre aux hommes spéciaux une opinion qu'ils développeront mieux que je ne saurais le faire.

Je n'ai donc aucune prétention; une idée fut-elle incomplète, erronée même, met parfois sur la voie de la vérité.

Recevez, je vous prie, etc.

Roubaix, le 20 février 1864.

L. R.

ERRATUM.

Dans la lettre qui a été publiée vendredi, deux mots ont été oubliés. Au lieu de : ce qui leur permettra d'imposer aux sociétaires actuels, il faut lire : ce qui leur permettra d'imposer leurs votes aux sociétaires actuels.

Ce matin vers six heures, le nommé Pierre-Joseph Florin, ouvrier teinturier, âgé de 36 ans, né à Courtrai, demeurant au Fontenoy, sortait de chez lui pour se rendre son travail. Après avoir parcouru

environ 200 mètres, il s'affaissa sur lui-même. Il fut aussitôt transporté dans une maison voisine où le docteur Bayart lui prodigua les soins les plus empressés. Mais tout fut inutile, cet homme était mort. Il avait pu pendant une partie de la semaine et avait sans doute peu mangé. On croit qu'il a été saisi par le froid et qu'il est mort à la fois de froid et de faiblesse.

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

M. le professeur Van Hove traitera mardi et jeudi des monnaies, mesures et poids anglais comparés au système décimal français.

Une excellente mesure vient d'être prise par M. le Maire de Muthose. Une communication télégraphique a été établie entre la tour des veilleurs de nuit et le dépôt des pompes à incendie. Les pompiers, en cas de sinistre, peuvent être promptement avertis. On conçoit tous les avantages qui peuvent résulter de l'adoption générale de cette mesure.

Le tribunal de simple police du canton de Roubaix, dans son audience du 18 février, a rendu 12 jugements concernant 15 inculpés dont 1 condamné à l'emprisonnement, savoir :

- 1 Cabaret ouvert à une heure indue.
- 1 Embarras de la voie publique.
- 2 Logeurs non inscrits.
- 3 Police du roulage (abandon de voiture et défaut d'éclairage).
- 4 Bruits et tapages nocturnes.
- 1 Diffamation.

La cour d'Amiens vient de résoudre une question d'un grand intérêt pour les journaux. Elle a décidé que le gérant d'un journal qui a inséré une annonce légale, concernant une vente sur saisie immobilière, signée par l'avoué poursuivant, n'est pas tenu d'insérer un avis émané d'une personne désignée dans cette insertion et qui prétend que l'annonce a été faite d'une manière incomplète ou inexacte.

Nous lisons dans le *Moniteur industriel* : On sait qu'une des inventions qui ont le plus préoccupé dans ces derniers temps l'industrie de la filature, c'est celle d'un secteur mécanique remplissant toutes les conditions d'un appareil irréprochable.

Beaucoup de tentatives ont été faites et de très-bons résultats ont été obtenus. Néanmoins le problème restait toujours à résoudre : les appareils proposés étaient difficiles à régler, l'exactitude n'en était pas complète dans toutes les parties du travail, enfin ils étaient compliqués et coûteux.

M. F. Lepoutre, manufacturier à Tourcoing, département du Nord, vient, par un appareil tout à fait nouveau, de dépasser toutes les prévisions.

Son secteur, en effet, n'est pas seulement d'une simplicité extrême et d'un prix de revient inespéré, mais encore il peut être manœuvré avec la plus grande facilité par le premier venu et les bobines que l'on en obtient sont dans toutes leurs parties tout à fait irréprochables. On peut presque dire qu'il était impossible de prévoir que l'on en viendrait à donner et à ôler du fil à volonté et lorsque cela importait avec une aussi grande régularité et avec une aussi grande précision.

Déjà cette invention attire d'une manière spéciale l'attention des manufacturiers des départements du Nord; nous devons ajouter que le gouvernement prussien, qui, on le sait, n'accorde de brevets qu'après un examen très-rigoureux, n'a eu rien à opposer à l'invention dont il s'agit ni au point de vue de l'importance, ni au point de vue de la priorité.

celui qui a eu le bonheur de s'entretenir quelques minutes avec vous ne se montrera pas indigne de cette faveur. S'il (était votre ami, votre parent, il se permettrait de vous donner un conseil; mais ce serait trop téméraire de ma part.

— Ne m'en privez pas, je vous en prie ! Je suis jeune, je n'ai pas quitté mon village; nous sommes seules — ma mère et moi — et assurément vous me voulez du bien !

— Puisque telle est votre opinion, je vais vous prouver que vous ne me jugez pas mal; cependant mon estime pour vous et l'intérêt que je vous porte peuvent seuls excuser ce conseil : ne répondez pas avec trop de crédulité à l'empressement et aux prévenances dont vous ne tarderez pas à être l'objet. Quand on est jeune, et surtout quand on est jolie et qu'on n'a pour chaperon qu'une femme, il faut être un peu défiante... Et maintenant, adieu, mademoiselle ! Puisse votre voyage être heureux !

Et il disparut sans laisser à Blenda le temps de répondre un seul mot.

Quelques minutes après, la mère et la fille étaient réunies. Au lieu de demander des éclaircissements sur la rencontre dont elle venait d'être témoin ou sur l'émotion de Blenda, M^{me} de Kühlen se contenta de dire :

« Viens, viens, mon enfant; — dépêchons-nous de rentrer ! »

Il était facile de voir que la bonne dame brûlait d'être initiée au mystère.

« Ferme la porte, Blenda ! dit-elle dès qu'elles furent dans leur chambre.

— Ah, je devine, mère, que tu es étonnée de mon entretien avec le comte ?

— Étonnée ? — Non, pas du tout !

J'étais préparée à quelque chose comme ça. Mais toi, n'es-tu pas surprise que j'aie tant tardé à te rejoindre ?

— Si fait ; — qu'est-ce donc qui t'a retenu ?

— Raconte-moi d'abord comment le comte t'a rencontrée, et rapporte-moi mot pour mot votre entretien !

Blenda remplit son désir, et M^{me} Emérence ne cessa de faire des signes d'assentiment.

« Vois-tu maintenant, petite, que je n'avais pas tort ? » reprit-elle. Une aventure au moment même où l'on commence un peu à vivre !... Rien de pareil nous serait-il jamais arrivé si nous étions restées à la campagne ?

— Non, jamais !

— Je remarque, cependant, qu'il te faut garder l'incognito; et bien ! ce n'est pas un malheur, et ces conseils tout à fait superflus, il est vrai, mais donnés sans contredit dans une excellente intention, ne proviennent pas d'autre chose que... tu comprends bien ?

— Que veux-tu dire ?

— De la jalousie — de la crainte que tu n'accueilles les hommages d'un autre.

Rien de plus facile à comprendre.

— Je crois qu'il avait une bien meilleure intention, répondit Blenda en hochant la tête. En outre, il n'a pas du tout parlé de nous revoir.

— A quoi bon ? Cela va de soi !

— Tu pense donc, chère mère... ?

— Je te dis qu'il s'est épris de toi dès qu'il t'a vue. Et sais-tu quoi ?

Naturellement Blenda demeura muette.

« Le Riksdagsman avait quelque chose à me raconter — et c'est là ce qui m'a retenu si longtemps.

— Le Riksdagsman ? — que pouvait-il

avoir à dire qui se rapporte au comte ?

— Tu vas l'entendre. Quand il nous quitta, ce monsieur que nous avions trouvé sur la porte à notre arrivée, y était encore ; — tu sais que c'était le comte ?

— Certainement !

— Lors donc que le Riksdagsman sortit, l'étranger lui demanda qui étaient ces deux dames, et quand il l'apprit...

— Eh bien ?

— Il laissa percer tant de surprise et de joie que le vieux Lars, dans sa simplicité, lui demanda s'il nous connaissait ; — inutile de dire que Lars ne comprenait pas que la surprise et la joie provenaient de ce que le comte avait appris que nous étions des dames nobles, ce qu'il ne pouvait pas deviner. Cependant — fais bien attention, petite ! — il se montra très familier avec le Riksdagsman, lequel ne fut pas médiocrement fier quand je lui appris qu'il avait cheminé par la ville avec un riche comte de Schoonen; car tu sauras que, tout en faisant raconter au vieillard ce qu'il savait de nous, le comte marchait côte à côte avec lui. Voilà pourquoi j'étais bien convaincue que — après avoir entendu tout le bien que, Dieu merci ! le Riksdagsman ne pouvait manquer de dire de toi et de nous tous — il chercherait positivement l'occasion de faire la connaissance. Mais, en tous cas, il faut prendre son temps; il faut respirer avant que les prétendants pleuvent !

— Ne parle pas ainsi, ma chère mère ! — je crains que nous ne nous rendions ridicules.

— Ridicules ? — voyez un peu ! —

« Crois-tu donc que je ne sais pas ce que je fais ?... Mais l'inquiétude me gagnera, si le bateau à vapeur n'arrive pas bientôt ! Je me suis adressée, en revenant, à beau-

coup de personnes, et elles m'ont toutes répondu que la tempête et le vent contrariaient sa marche, mais qu'il ne peut tarder à être ici.

— Dieu veuille qu'il n'en soit pas autrement ! car nous avons fait tous nos achats, et il ne nous reste plus rien.

— Non ; j'ai beau retourner vingt fois mon ridicule, je n'y trouve plus que juste ce qu'il nous faut pour nos repas sur le bateau à vapeur — et Dieu nous préserve de la nécessité de faire un emprunt à Régine — Sophie en débarquant à Stockholm !

— Je crains que nous n'ayons très mal fait de m'acheter toutes ces choses-là ! Songe donc un peu, si le bateau n'arrive pas, et que nous soyons obligées de passer la nuit ici — ô mon Dieu, deux lits ! — Il n'y en a pas à deux personnes — et puis un modeste souper ; — la faim se fera certainement sentir.

— Je le sens déjà, mon enfant ! Mais il n'y a pas là de quoi perdre courage. Impossible de le passer du châte, car nous devons renvoyer par le Riksdagsman celui que la femme du pasteur adjoint t'a prêté pour le voyage. Il en était de même des souliers, du chapeau et du voile... Ne devais-tu pas être mise comme les autres, puisque je me suis faite de Blackros ?

— Mais supposons pourtant qu'il nous faille passer la nuit ici.

— Qu'est-ce que ça fait ; — nous dirons que nous n'osons pas nous mettre au lit, de crainte de ne pas être prêtes en temps utile.

— Dans ce cas-là même, songe donc à quoi ça ressemblera, si nous ne demandons absolument rien à l'hôtel !

— Peu importe à quoi ça ressemblera ! Si le bateau n'est pas encore arrivé à 9

heures, nous allons faire une promenade pour nous assurer de ce qui en est — et à notre retour nous aurons pris le thé dehors.

— Ce qui nous procurera très peu de jouissance ! dit Blenda en riant.

— Oh ! que tu es donc exigeante !

— J'en conviens ; mais quand on a faim...

— En ce cas, recourons au rixdale que j'avais destiné au pourboire, car je ne toucherais pas à l'argent de nos repas à bord ; je préfère tout autre expédient.

— Il me faut donc bien passer la revue de mon ridicule ! dit Blenda en le prenant sur la table ; et, après l'avoir exploré quelques instants avec une mine piteuse, elle finit par en tirer d'un air de triomphe un billet de deux rixdals.

— Au nom du Ciel ! qu'est-ce que cela signifie ? Après l'achat du châte et des souliers, il ne devait te rester d'argent que pour des gants et un flacon d'odeur.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, ois de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien, Grande-Place.